



Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autre

Par Fredmey, le 05/02/2017 à 17:15

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Voici le courrier que j'ai reçu hier matin.

"Je viens vers vous dans le cadre du présent dossier pour lequel le FONDS DE GARANTIE à indemnisé Madame Françoise MXXXXX née PXXXXX à la suite des faits commis par feu votre père Henry PXXXXX et pour lesquels il a été pénalement condamné les 11/02/2010 et 13/06/2013 par le tribunal de limoges.

Dans la mesure où vous avez accepté la succession de ce dernier vous voudrez bien procéder au remboursement de la somme de 8000,00 euros réglée à la victime étant précisé que pareille somme est réclamée à votre soeur et votre frère.

C'est assez cool comme courrier surtout qu'il m'est impossible de régler aujourd'hui une pareille somme. Avons nous des recours? Merci